

Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur le marché du travail

Plan annuel

Exercice 2013-2014

« Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) du Nouveau-Brunswick s'assure que la population active du Nouveau-Brunswick est concurrentielle, en faisant des investissements stratégiques dans la population grâce à des programmes, à des services et à des partenariats innovants. Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail contribue également à un environnement juste, équitable, productif et inclusif dans lequel il est possible d'apprendre, de travailler et de vivre. »

L'Entente sur le marché du travail (EMT) représente un accord important qui offre à la province la possibilité et la souplesse permettant de fournir des occasions de formation et de perfectionnement des compétences aux Néo-Brunswickois qui, auparavant, n'avaient pas accès aux programmes et aux services. Elle soutient le mandat de la Division de l'apprentissage pour adultes et de l'emploi du ministère de l'Éducation, de la Formation et du Travail et nous aidera à atteindre nos objectifs pour ce qui est de préparer aujourd'hui notre main-d'œuvre de demain.

Le mandat de la Division de l'apprentissage pour adultes et de l'emploi est le suivant :

- Appuyer la prestation des services et des programmes d'apprentissage et d'alphabétisation des adultes en partenariat avec les secteurs privé et bénévole.
- Mettre en œuvre des programmes et des services visant à aider les Néo-Brunswickois sans emploi à acquérir les compétences et l'expérience professionnelle nécessaires pour obtenir un emploi à temps plein.
- Aider les employeurs du Nouveau-Brunswick à trouver des gens qualifiés.
- Aider les particuliers et les organismes à trouver des solutions adaptées à l'évolution constante des milieux de travail qu'entraîne la nouvelle conjoncture économique.

Aperçu du plan – Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur le développement du marché du travail

Avant le début de chaque exercice caractérisant l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur le marché du travail, le Nouveau-Brunswick accepte d'élaborer un plan annuel sur ses programmes admissibles, d'en faire part au gouvernement du Canada et de rendre le plan public avant le 1^{er} octobre. Ce document contient les détails du plan et les stratégies que le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par le truchement du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, poursuivra au cours de l'exercice 2013-2014.

Défis et tendances associés au marché du travail

La situation de l'emploi dans la province est demeurée difficile en 2012; le nombre de postes a reculé pour atteindre 351 400. Toutefois, ce léger déclin par rapport à 2011 (-600) n'a pas été aussi prononcé que la baisse observée au cours des deux années précédentes.

Les postes à temps plein, qui correspondent à 84 % de tous les emplois au Nouveau-Brunswick, ont augmenté de 1 500. Les emplois à temps partiel ont perdu du terrain et enregistré une baisse de 2 100.

Croissance de l'emploi dans le secteur des services

L'emploi dans le secteur des services a rebondi en 2012 (+4 500), récupérant toutes les pertes d'emplois de l'année précédente. Les gains étant principalement dans le domaine des soins de

santé et de l'assistance sociale (+2 700), ainsi que des services éducatifs (+1 800). Le secteur de la production de biens a subi des pertes d'emplois en 2012, plus particulièrement dans le domaine de la construction (-3 200) et du secteur manufacturier (-2 200).

Hausse du taux de chômage

Une faible diminution de l'emploi, conjuguée à la croissance de la main-d'œuvre, a entraîné une hausse de 0,7 point de pourcentage du taux de chômage au Nouveau-Brunswick, qui a atteint 10,2 % en 2012. Le taux de chômage a augmenté en 2012, tant pour les hommes que pour les femmes, s'établissant à 12,1 % et à 8,3% respectivement. À l'échelle nationale, le taux de chômage a légèrement diminué, passant de 7,4 % en 2011 à 7,2 % en 2012.

Prestataires de l'assurance-emploi¹

En 2012, en moyenne, environ 36 625 personnes touchaient des prestations d'assurance emploi (les prestations ordinaires, pour la formation, la création d'emploi, les travailleurs indépendants ou les pêcheurs) dans la province, en légère baisse par rapport à 2011 (37 455 prestataires) et à 2010 (38 335 prestataires), mais toujours bien plus qu'en 2008 (32 955 prestataires).

Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale (Programme d'aide transitoire)

Après plusieurs années de réductions évidentes du nombre de bénéficiaires du Programme d'assistance transitoire de l'aide sociale, qui s'est abaissé de 21 400 au cours de l'année financière 2002-2003 à 17 200 au cours de l'année financière 2008-2009, le nombre de bénéficiaires en vertu de ce programme n'a pas cessé d'enregistrer des augmentations notables. Au cours de l'exercice 2012-2013, il y a eu 18 608 cas concernant le Programme d'assistance transitoire, soit une hausse de 8,1 pour cent par rapport à l'exercice 2008-2009.

La (Sud-est) région de Moncton-Richibucto se démarque

Moncton-Richibucto (Sud-est) a affiché la plus forte croissance de l'emploi et enregistré des gains de 3 400 emplois en 2012. L'emploi a légèrement augmenté à Edmundston-Woodstock (Nord-ouest), alors que les trois autres régions ont enregistré des reculs. Malgré les gains d'emplois, le taux de chômage dans la région d'Edmundston-Woodstock (Nord-ouest) a atteint 10,8 % en 2012, en hausse par rapport au taux de 9,7 % enregistré en 2011. Le taux de chômage dans la région de Campbellton-Miramichi (Nord-est) a augmenté à 16,8 %, alors qu'il était de 15,4 % l'année précédente.

L'immigration favorise la croissance démographique

Le nombre d'immigrants au Nouveau-Brunswick en 2011-2012 a presque atteint des niveaux records (2 258), ce qui a permis de maintenir un solde migratoire international élevé. Pendant ce temps, le solde migratoire interprovincial s'est détérioré. Bien qu'il soit positif, l'accroissement naturel continu à diminuer. Au 1er juillet 2012, la population du Nouveau-Brunswick était estimée à 755 950 personnes, en augmentation de 0,1% par rapport au 1er juillet 2011.

La population des aînés continue d'augmenter

Pour la quatrième année consécutive, la population de la province compte un plus grand nombre d'aînés (65 ans et plus) que d'enfants (0 à 14 ans), soit des proportions de 17,0 % et 15,0% respectivement. Environ un quart (24,4 %) de la population était âgée de 15 à 34 ans en 2012, en baisse d'environ un tiers par rapport à 1992. L'incidence des baby-boomers les plus âgés était évidente sur la population âgée de 50 à 64 ans; ce groupe a vu sa proportion

¹ Sauf les prestations de maladie, de maternité, de travail partagé, d'adoption, parentales et de compassion.

augmenter à 23,1 %. Au Nouveau-Brunswick, l'âge médian a atteint 43,4 ans en 2012, soit 3,4 ans de plus que la moyenne nationale de 40,0 ans.

La migration interprovinciale

La population continue de se déplacer des régions rurales aux régions urbaines de la province. Au cours des cinq dernières années, la population a diminué sensiblement dans le Nord et les autres régions rurales de la province, alors qu'elle s'est accrue considérablement dans le Sud, notamment à proximité de Moncton, Fredericton et Saint John. En 2012, 69,0 % de la population en âge de travailler (plus de 15 ans) de la province résidait dans les trois régions économiques du Sud. Depuis 1996, les comtés de Madawaska, Restigouche, Gloucester et Northumberland ont enregistré une baisse constante de leur population.

L'économie au Nouveau-Brunswick se contracte

Le PIB réel au Nouveau-Brunswick a diminué de 0,6 % en 2012, alors qu'il avait enregistré une croissance nulle en 2011. La production dans le secteur des services a progressé de 0,4 % en 2012, alors que les industries productrices de biens ont chuté de 3,6 %.

La croissance des salaires et traitements est compatible avec l'inflation

En 2012, la croissance des salaires et traitements à l'échelle provinciale a chuté sous la barre des 2 %. L'augmentation à l'échelle nationale a dépassé le résultat du Nouveau-Brunswick pour la troisième année consécutive.

On enregistre des hausses dans 12 des 15 principales industries du Nouveau-Brunswick; les effets les plus marqués ont été observés dans le commerce, les soins de santé et l'assistance sociale, ainsi que la finance, l'immobilier et la gestion d'entreprise. Le gouvernement provincial, l'agriculture, la foresterie et la pêche, ainsi que la construction ont affiché des baisses évidentes.

La rémunération hebdomadaire moyenne correspond à l'augmentation à l'échelle nationale

La rémunération hebdomadaire moyenne au Nouveau-Brunswick a augmenté de 2,6 % en 2012, correspondant à l'augmentation à l'échelle nationale. L'augmentation provinciale a diminué de 3,6 % en 2011. La rémunération hebdomadaire provinciale, établie à 809,35 \$, équivalait à 90,2 % de la moyenne nationale de 896,81 \$. La rémunération hebdomadaire provinciale variait de 363,20 \$ dans l'hébergement et la restauration à 1 340,13 \$ dans l'extraction minière et l'extraction de pétrole et de gaz.

L'accroissement de l'IPC (Indice des prix à la consommation) se ralentit

Les prix à la consommation au Nouveau-Brunswick ont considérablement ralenti, passant de 3,5 % en 2011 à 1,7 % en 2012. Bien que le taux provincial d'inflation a été légèrement au-dessus de la moyenne nationale de 1,5 %, il a été inférieur au taux enregistré dans les autres provinces de l'Atlantique et au Québec.

Des exportations stables

La valeur des exportations à l'étranger des biens produits du Nouveau-Brunswick est demeurée stable; elle s'est établie à 14,8 milliards de dollars en 2012. Les augmentations au titre des produits énergétiques, des produits agricoles et de la pêche, des produits alimentaires intermédiaires, ainsi que des minerais et minéraux non métalliques ont été annulées par les baisses au chapitre des produits chimiques de base et industriels, des produits en plastique et en caoutchouc et des produits en métal et minéraux non métalliques.

Les plus importants partenaires commerciaux de la province comprennent les États-Unis (86,4 %), les Pays-Bas (1,8 %), les Bahamas (1,5 %), le Brésil (1,3 %), la France (1,0 %) et la Chine (1,0 %).

Les ventes des fabricants baissent mais demeurent élevées

Les ventes des fabricants du Nouveau-Brunswick se sont maintenues à plus de 19,5 milliards de dollars en 2012, en dépit d'une diminution générale de 1,2 %. Les ventes de biens non durables, qui représentent plus de 85 % du total, ont chuté de 1,7 %, alors que les ventes de biens durables ont augmenté de 1,6 %. Le secteur de la fabrication représente 11 % du PIB provincial.

Les mises en chantier baissent

Les mises en chantier à l'échelle provinciale ont diminué pour une deuxième année consécutive, tombant de 4,4 % pour s'établir à 3 299 unités en 2012. Cependant, le déclin n'a pas été aussi grave que l'année précédente, où on avait observé une chute de 15,8 %. Le marché immobilier canadien s'est raffermi en 2012, alors que les mises en chantier ont atteint le plus haut niveau enregistré en cinq années, ce qui représente une robuste augmentation de 10,8 % par rapport à 2011.

Les investissements en capital diminuent

Les investissements en capital au Nouveau-Brunswick ont diminué pour s'établir à 5,9 milliards de dollars (-8,0 %) en 2012. Les investissements du secteur privé ont baissé de 1,5 % et ceux du secteur public, de 19,7 %. À l'échelle nationale, les investissements en capital ont augmenté de 7,2 %

L'accroissement des investissements dans le commerce de détail, le secteur de l'information et de la culture, les transports et l'entreposage, ainsi que les services publics n'a pas réussi à contrebalancer la diminution des investissements dans l'administration publique, le secteur de la fabrication, les services éducatifs et le marché immobilier.

Le commerce de détail se maintient à plus de 11 milliards de dollars

Le commerce de détail au Nouveau-Brunswick s'est maintenu à plus de 11 milliards de dollars en 2012, bien qu'il ait diminué pour la première fois depuis 1994. La croissance au Canada a ralenti pour une deuxième année consécutive. Cette industrie représente près de 7 % du PIB provincial.

Les ventes de produits du bois prennent de la vigueur

Les ventes des fabricants des produits du bois au Nouveau-Brunswick ont augmenté pour la deuxième fois en trois ans; elles ont progressé de 8,9% en 2012. Les ventes se sont élevées à 944,2 millions de dollars, en hausse par rapport aux 866,8 millions de dollars enregistrés en 2011. La fabrication de produits du bois représente environ 1% du PIB du Nouveau-Brunswick.

La production minière est en difficulté

La production minière du Nouveau-Brunswick a baissé de 14,1% pour s'établir à 1,1 milliard de dollars en 2012. La production de potasse a augmenté de 4,9% pour l'année, alors que la production de minéraux métalliques a chuté de 22,3 %. L'industrie de l'extraction minière, pétrolière et gazière représente environ 3 % du PIB provincial.

Les recettes monétaires agricoles diminuent

Les recettes monétaires agricoles du Nouveau-Brunswick ont diminué de 1,2 % en 2012, pour s'établir à 527,1 millions de dollars, alors que la situation s'était redressée l'année précédente. Les recettes des cultures ont accusé une baisse de 4,7 %, tandis que les recettes provenant du

bétail ont augmenté de 0,5 %. À l'échelle nationale, on a enregistré une hausse globale de 7,4 %. L'industrie agricole représente moins de 2 % du PIB provincial et employait 4 100 personnes en 2012, soit une baisse de 19,6 % par rapport à 2011.

Le secteur des TIC éprouve des difficultés

L'emploi dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) a reculé de 6,3 % en 2012. Le gain enregistré par les fournisseurs de services de télécommunications par fil a été annulé par la perte d'emplois dans le secteur de la conception de systèmes informatiques. Les TIC représentent plus de 3 % du PIB provincial.

Secteurs prioritaires de l'Entente sur le marché du travail

Les sommes de l'EMT sont attribuées selon la conjoncture économique et du marché du travail de notre province. Nous continuerons de nous servir de cet argent pour offrir des programmes homogènes à l'ensemble des clients, question de faire en sorte que nous répondions aux besoins des salariés peu spécialisés et des personnes qui doivent améliorer leurs compétences essentielles et leur niveau d'alphabétisation.

Notre économie et notre population active font toujours face à des problèmes continus comme le ralentissement de la croissance de la population, le vieillissement de la population, le départ des jeunes et des travailleurs qualifiés et les faibles niveaux d'alphabétisation et de compétences essentielles. La province continue également à afficher un taux de chômage élevé. On prévoit que l'économie et le marché du travail s'amélioreront au fil du temps, mais nous devons attirer, retenir et former une main-d'œuvre hautement compétente.

Bien que nous devons toujours relever des défis de l'économie et du marché du travail, nous sommes convaincus que des investissements stratégiques dans des domaines comme le développement des compétences, l'aide aux employeurs pour qu'ils trouvent des personnes compétentes, l'alphabétisation et la formation continues contribueront à la reprise de notre économie.

Les programmes d'emploi, conçus pour former notre main-d'œuvre, créer de nouvelles possibilités d'emploi et appuyer les expériences d'apprentissage des étudiants, sont aussi un secteur prioritaire du plan. Dans le cadre de ce secteur, l'accent sera mis sur l'éducation et la formation pratique des clients en vue d'accroître les compétences et le lien avec la population active.

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail continuera de travailler en étroite collaboration avec les employeurs, les collectivités, le gouvernement et les groupes sectoriels en vue de cerner les besoins et les lacunes en matière de compétences et de trouver des solutions. Assumer conjointement la responsabilité du perfectionnement de la main-d'œuvre permet aux programmes et aux services ciblés de répondre aux besoins ou aux compétences spécialisées requis par les divers employeurs et industries dans toute la province.

Allocation de fonds pour les programmes provinciaux

Grâce à l'Entente sur le développement du marché du travail (EDMT), à l'Entente sur le marché du travail (EMT) et au financement provincial, le Nouveau-Brunswick a mis au point et en œuvre des programmes et des services conçus pour résoudre les problèmes liés au marché du travail. Ces programmes et services offrent des lignes directrices et des mesures pour que les clients du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail reçoivent un accès

adéquat et efficace à la formation, à une expérience de travail, à de l'information sur le marché du travail et à des soutiens.

Financement de l'Entente sur le marché du travail

Dans le cadre de l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur le marché du travail, le Nouveau-Brunswick recevra, en 2013-2014, 10 836 000 \$ en financement de base qui servira à offrir des possibilités de formation et d'acquisition de compétences pour les résidents qui n'ont pas accès aux programmes visés par l'Entente sur le du marché du travail (EMT). Deux sources de programmes sont mentionnées dans l'entente :

- 1) les programmes d'emploi pour les travailleurs employés, sans emploi et sous-employés;
- 2) la formation en compétences essentielles et en alphabétisation pour les travailleurs peu spécialisés n'ayant ni leur diplôme d'études secondaires ni le niveau d'alphabétisation 1 ou 2.

Le tableau présenté ci-après donne un aperçu du financement de l'Entente sur le marché du travail de 2013-2014.

Financement	Montant
Entente sur le marché du travail	10,8 millions de dollars
Report de fonds	1,2 million de dollars
Reporter	3,5 millions de dollars
Total du financement de l'Entente sur le marché du travail	15,5 millions de dollars

Détails sur le plan annuel du financement de l'Entente sur le marché du travail de 2013-2014

PROGRAMMES D'EMPLOI

Allocation en 2013-2014 8 087 000 \$

Accroissement de l'emploi – Subvention salariale à l'employeur

La composante Subvention salariale à l'employeur est un effort de collaboration qui met en relation nos clients, Néo-Brunswickois sans emploi, et les employeurs. Le programme permet d'établir des relations employeur-employé afin de poursuivre le perfectionnement des personnes au chômage dans la province en les aidant à acquérir des compétences qui leur permettront d'obtenir un emploi à long terme et à temps plein.

Pour aider les clients sans emploi marginalisés qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi (non admissibles à l'A.-E.), la province aura recours au financement de l'Entente sur le marché du travail dans le cadre du programme Accroissement de l'emploi afin d'offrir des subventions salariales aux entreprises qui embauchent des personnes de groupes précis, c'est-à-dire les récents diplômés postsecondaires, les personnes handicapées, les Autochtones, les bénéficiaires de l'aide sociale, les minorités visibles, les nouveaux arrivants et les travailleurs âgés.

L'Initiative d'une promesse d'emploi, une initiative de niveau postsecondaire, a été créée pour

inciter les employeurs à établir des postes de niveau postsecondaire dont le salaire de départ est de 14 \$ l'heure ou plus.

- Objectifs**
- Stimuler la création de perspectives d'emploi à long terme dans le secteur privé.
 - Aider les personnes sans emploi à obtenir des emplois viables.
 - Inciter l'embauche de personnes appartenant à des groupes précis au Nouveau-Brunswick.

- Admissibilité des clients**
- L'employé :
- doit être sans emploi, non admissible à l'assurance-emploi et membre d'un groupe précis;
 - doit être sans emploi et non admissible à l'assurance-emploi;
 - ne peut être un membre de la famille immédiate de l'employeur (conjoint, enfant, parent, frère ou sœur) ni un administrateur, ni un dirigeant de l'organisation, ni un membre de leur famille immédiate.

- L'employeur :
- doit être une entreprise du secteur privé, un organisme à but non lucratif ou une Première Nation;
 - doit avoir l'intention de maintenir en poste à temps plein le nouvel employé après la fin de la période de subvention salariale;
 - doit être prêt à proposer une formation en cours d'emploi.

- Résultats**
- Augmenter le nombre de personnes sans emploi et non admissibles à l'A.-E. faisant partie de groupes précis qui obtiennent un emploi rémunéré et deviennent autonomes.
 - Aider les employeurs à trouver des personnes pour occuper les postes vacants.

- Clients bénéficiaires**
- Selon un coût moyen de 10 640,00 \$ par placement (compte tenu des remboursements variant selon le nombre de semaines et la rémunération associés aux différents groupes de clients), on s'attend à ce que les 404 clients sans emploi non admissibles à l'assurance-emploi profitent du financement de l'EMT. Les autres clients seront admissibles à l'EDMT (Entente sur le développement du marché du travail).

- Fonds alloués**
- **4 300 000,00 \$**

Aptitude à l'emploi

Ce programme offre aux personnes sans emploi des placements en milieu de travail à court terme afin de les aider à développer les compétences nécessaires pour obtenir et conserver un emploi viable. Le programme s'adresse particulièrement aux personnes qui ont besoin de s'adapter à l'emploi pour arriver à surmonter un obstacle défini dans le cadre de leur plan d'action-emploi.

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Doter les sans-emploi du Nouveau-Brunswick, qui font l'objet de la gestion de cas, des compétences nécessaires pour obtenir un emploi.• Offrir aux sans-emploi du Nouveau-Brunswick, qui font l'objet d'une gestion de cas, la possibilité d'explorer les carrières pour établir un objectif professionnel.• Offrir aux sans-emploi du Nouveau-Brunswick, qui font face à des obstacles à l'emploi à long terme et qui font l'objet d'une gestion de cas, une expérience de travail pour les aider à s'engager dans un plan d'action-emploi à long terme.
Admissibilité des clients	<ul style="list-style-type: none">• Les participants doivent avoir élaboré un plan d'action-emploi avec un conseiller en emploi.
Résultats	<ul style="list-style-type: none">• Augmenter le nombre de Néo-Brunswickois obtenant un emploi viable et créant un lien avec la population active grâce à la gestion de cas et à l'aide financière à l'appui d'une intervention de formation.
Clients bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none">• Nous espérons être en mesure d'aider au moins 110 clients par l'intermédiaire du programme Aptitude à l'emploi.
Fonds alloués	<ul style="list-style-type: none">• Le coût moyen d'un placement étant de 4 262,40 \$ et le nombre de clients concernés s'élevant à 110, le montant total du budget de l'Entente sur le marché du travail consacré à cette composante sera de 470 000,00 \$.

Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED)

Le programme SEED offre de l'aide aux étudiants et aux jeunes par l'intermédiaire de trois composantes :

Placements d'emploi d'été (programme provincial)
Entrepreneurship pour étudiants (programme provincial)
Placements coopératifs du gouvernement provincial

Dans le cadre de l'EMT, la composante coopérative fait appel au financement de l'EMT du programme Stage d'emploi étudiant pour demain. La composante des placements coopératifs du gouvernement provincial encourage les stages dans le secteur public pour les étudiants inscrits à un programme d'enseignement coopératif d'une université ou d'un collège reconnu. Ces programmes intègrent de façon officielle les études de l'étudiant à une expérience professionnelle. En général, l'étudiant alterne les études et les périodes d'expérience professionnelle dans un domaine lié à son programme d'études. Les placements coopératifs se déroulent tout au long de l'exercice financier selon trois inscriptions (une à l'été, une à l'automne et une à l'hiver).

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Offrir aux étudiants une expérience professionnelle correspondant à leurs compétences et à leurs études.
Admissibilité des clients	Client <ul style="list-style-type: none">• Les étudiants doivent être inscrits dans un collège reconnu ou une

	<p>université reconnue du programme d'éducation coopérative (www.cafce.ca).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants doivent être inscrits à plein temps dans un établissement d'enseignement.
	<p>Employeur</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'admissibilité des employeurs est limitée aux ministères provinciaux, corporations hospitalières, aux universités et aux collèges communautaires.
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de placements des étudiants des programmes Coop dans le secteur public. • Offrir une expérience professionnelle et un lien avec la main-d'œuvre aux étudiants du postsecondaire dans la province. • Aider à maintenir les étudiants du postsecondaire dans la province.
Clients bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Il est prévu que les clients sans emploi et non admissibles à l'assurance-emploi bénéficieront de cette augmentation de placements coopératifs.
Fonds alloués	<ul style="list-style-type: none"> • Le coût moyen d'un placement étant de 7 129,60 \$ et le nombre de clients concernés s'élevant à 98, le montant total du budget de l'Entente sur le marché du travail consacré à cette composante sera de 700 000,00 \$.

Formation et perfectionnement professionnel (FPP)

Le programme Formation et perfectionnement professionnel vise à aider les clients à participer à des programmes de formation ou d'éducation qui leur permettent de retourner rapidement au travail ou de se préparer à intégrer la population active. Dans le plan de 2013-2014, deux programmes appuieront cet objectif : amélioration de l'alphabétisation et soutien aux interventions de formation postsecondaire.

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir aux particuliers dont le dossier fait l'objet d'un traitement un accès à des programmes de formation ou d'études pertinents liés à des possibilités d'emploi actuelles et émergentes. • Augmenter le nombre de personnes qui trouvent un emploi durable parce qu'ils ont reçu une aide financière pour suivre une formation.
Admissibilité des clients	<p>Les clients jugés admissibles aux programmes d'alphabétisation ou de formation sur les compétences essentielles au travail (CET), ou aux deux, au niveau d'alphabétisation 2 fixé par l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA), devront satisfaire aux critères d'admissibilité suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être sans emploi et non admissible à l'assurance-emploi • Manquer de compétences relatives à l'employabilité • Faire l'objet d'une gestion de cas • Participer à un plan d'action-emploi viable (p. ex. programmes d'alphabétisation et de formation sur les CET, au niveau

d'alphabétisation 2 fixé par l'EIAA – de la 7^e à la 9^e année et pour les 5^e et 6^e années, en 1 an)

Les clients jugés admissibles au financement de la Formation et perfectionnement professionnel devront répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- Être sans emploi et non admissible à l'assurance-emploi;
- Faire l'objet d'une gestion de cas;
- Avoir un plan d'action-emploi viable.

Résultats

Amélioration de l'alphabétisation

- Augmenter le nombre de personnes qui finissent leurs études secondaires, obtiennent un certificat d'équivalence d'études secondaires (GED) ou terminent un programme d'alphabétisation et de formation sur les CET, au niveau d'alphabétisation 2 fixé par l'EIAA.
- Augmenter le nombre de personnes qui finissent leurs études secondaires, obtiennent un certificat d'équivalence d'études secondaires (GED) ou terminent un programme d'alphabétisation et de formation sur les CET, au niveau d'alphabétisation 2 fixé par l'EIAA, puis qui suivent une formation postsecondaire.

Programmes ordinaires de FPP

- Hausse du nombre de Néo-Brunswickois qui trouvent un emploi viable et deviennent autosuffisants après avoir reçu une aide financière à l'appui d'une intervention de formation.

Clients bénéficiaires

- Il est prévu que 590 clients admissibles seront appuyés par le financement provenant de l'Entente sur le marché du travail.

Fonds alloués

- Selon la proportion de clients bénéficiant des programmes Formation et perfectionnement professionnel de 2012-2013, on estime que le budget de **2 000 000,00 \$** pourrait servir à aider 590 clients.

Services d'emploi – composante Étude et analyse du marché du travail (EAMT) des Services d'adaptation

L'Étude et analyse du marché du travail (EAMT) est une composante des Services d'adaptation qui sert à améliorer la capacité à répondre aux besoins en ressources humaines (p. ex. les déséquilibres du marché du travail) par des moyens comme la planification et l'analyse des ressources humaines. L'EAMT comprend l'analyse de l'offre et de la demande de ressources humaines, la détermination des tendances et des nouveaux enjeux, et l'examen des lacunes au niveau des compétences et des obstacles au recrutement et au maintien en fonction des ressources humaines appropriées.

Objectifs

- Fournir des ressources financières à un groupe ou à un organisme voulant entreprendre une initiative très particulière censée avoir une incidence positive sur le marché du travail.

- Admissibilité des clients**
- Afin de recevoir un financement de l'Étude et analyse du marché du travail, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail doit approuver une demande officielle. Les activités dans le cadre de l'Étude et analyse du marché du travail ne sont habituellement pas financées pour les entreprises individuelles, mais plutôt pour les associations sectorielles ou un groupe d'entreprises.
- Résultats**
- Les résultats sont déterminés au cas par cas, selon chaque objectif des contrats individuels.
- Clients bénéficiaires**
- s.o.
- Fonds alloués**
- Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a alloué **217 000,00 \$** pour assurer le financement des Services d'adaptation partout dans la province, le cas échéant.

Administration

La mise en œuvre et la surveillance du plan de l'Entente sur le marché du travail requièrent des affectations de ressources supplémentaires pour que les programmes et les services soient élaborés et offerts en toute efficacité. Il est également essentiel d'évaluer l'efficacité de ces programmes offerts à nos clients, à nos partenaires et à nos fournisseurs de services pour garantir le taux de satisfaction et d'efficacité le plus élevé qui soit à l'égard de notre clientèle.

Une somme de 200 000,00 \$ sera consacrée à la promotion de nos programmes et services dans le cadre d'une campagne médiatique provinciale.

Le financement centralisé et régional sera affecté à l'embauche de personnel, notamment un analyste de données opérationnelles sur l'EMT (100 000,00 \$).

Au niveau régional, le perfectionnement professionnel des conseillers en emploi sera provisionné pour veiller à ce que nos clients continuent de recevoir des services de la plus grande qualité qui soit (50 000,00 \$)

Pour recueillir et présenter l'information requise selon les prescriptions de l'Entente sur le marché du travail, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail doit soutenir un système efficace de gestion de l'information auquel auront accès notre personnel et nos fournisseurs de services. Une somme sera allouée pour les changements techniques et les mises à jour. (50 000,00 \$)

Fonds alloués **400 000,00 \$**

SERVICES COMMUNAUTAIRES D'APPRENTISSAGE POUR ADULTES

Allocation en 2013-2014 7 420 000,00 \$

L'objet des services communautaires d'apprentissage pour adultes (SCAA) est de fournir aux adultes les compétences nécessaires en vue d'une formation complémentaire ou de l'obtention d'un emploi.

Les services visent deux objectifs :

- Offrir des possibilités de formation et d'éducation pertinentes aux adultes qui ont de faibles capacités de lecture et d'écriture et/ou qui n'ont pas les titres de compétence officiels nécessaires.
- Augmenter l'employabilité des adultes qui ont de faibles capacités de lecture et d'écriture et de faibles compétences essentielles et/ou qui n'ont pas les titres de compétence officiels nécessaires.

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail de la province offre des programmes d'apprentissage et d'alphabétisation à l'intention des adultes (de la 1^{re} à la 9^e année et des cours préparatoires au test d'équivalence d'études secondaires [GED] et une formation sur la culture numérique) par l'intermédiaire du Réseau communautaire d'apprentissage pour adultes (RésCAA) – 12 organismes régionaux sans but lucratif, constitués en personne morale, ayant le mandat d'offrir des services communautaires d'apprentissage et d'alphabétisation à l'intention des adultes dans toute la province.

La formation sur les compétences essentielles au travail (CET) a été élaborée et mise en œuvre en 2009-2010 et est actuellement donnée dans toute la province. La formation sur les compétences essentielles en milieu de travail, basée sur les neuf compétences essentielles de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) offre un programme accéléré pour les adultes qui ont un faible niveau de compétences et d'éducation et qui ont besoin d'améliorer globalement leurs compétences afin d'augmenter leurs perspectives d'emploi ou leur maintien en poste. Ce programme de rechange repose sur une approche qui utilise l'évaluation et la reconnaissance des acquis, la formation axée sur les compétences et le placement des apprenants aptes au travail.

Alphabétisation et formation sur les compétences essentielles au travail

Programme communautaire d'alphabétisation des adultes

Compte tenu des défis auxquels fait face la province quant aux niveaux d'alphabétisation, elle continuera d'appuyer la prestation du programme communautaire d'alphabétisation des adultes (de la 1^{re} à la 9^e année, les cours préparatoires au test d'équivalence d'études secondaires [GED] et la formation en littératie numérique) auprès des clients aptes au travail grâce au financement de l'Entente sur le marché du travail.

Les fonds provenant de l'Entente sur le marché du travail serviront à maintenir le soutien de la province à l'égard du programme communautaire d'alphabétisation des adultes afin d'inclure les clients aptes au travail qui ne sont pas prestataires de l'assurance-emploi ou d'anciens prestataires réadmissibles.

- | | |
|----------------------------------|---|
| Objectif | <ul style="list-style-type: none">• Accroître les capacités de lecture et d'écriture en offrant un programme d'alphabétisation. |
| Admissibilité des clients | <ul style="list-style-type: none">• Personnes aptes au travail et non admissibles à l'assurance-emploi• Personnes ayant des déficiences sur le plan de la lecture et de l'écriture |

- Résultats**
- Hausse du nombre de personnes qui obtiennent un diplôme d'équivalence d'études secondaires ou terminent un programme d'alphabétisation de niveau 2 fixé par l'EIAA et terminent la formation sur la littératie numérique.
 - Obtention d'un emploi ou poursuite d'autres formations par les apprenants qui participent à des programmes d'alphabétisation.
- Clients bénéficiaires**
- Il est prévu que 1 546 clients aptes au travail et non admissibles à l'assurance-emploi recevront un apprentissage en alphabétisation dans le cadre de l'Entente sur le marché du travail.
- Fonds alloués**
- Le coût moyen étant de 2 328 \$ par client, le montant des fonds de l'Entente sur le marché du travail consacrés aux coûts de formation en vertu de cette composante sera de **3 600 000,00 \$** en 2013-2014.

Compétences essentielles au travail

Compte tenu des défis auxquels fait face le Nouveau-Brunswick relativement aux niveaux faibles d'alphabétisation et de compétences essentielles de la main-d'œuvre actuelle, la province poursuivra la prestation du programme de compétences essentielles au travail (CET). Le modèle de prestation de services comprend ce qui suit :

une **équipe du bureau central du programme de CET** qui gère et coordonne l'ensemble du programme et offre un soutien aux équipes régionales du programme CET et explore les possibilités d'améliorer les capacités grâce aux partenariats provinciaux;

des **équipes régionales du programme de CET**, qui coordonnent la prestation de formation sur les CET à l'échelle régionale en travaillant avec les employeurs ou les partenaires communautaires à l'élaboration d'initiatives de formation sur les CET, s'assurent que la surveillance et l'évaluation sont appropriées et promeuvent le programme de CET à l'échelle régionale grâce au réseautage et à la promotion locale.

Le programme CET offre aux apprenants et aux employeurs les services suivants :

- une évaluation des besoins du milieu de travail;
- une évaluation des besoins de l'apprenant / Évaluation et reconnaissance des acquis de l'apprenant (ERA);
- un plan d'apprentissage individuel de CET;
- une formation personnalisée;
- une post-évaluation de l'apprenant.

Les fonds seront affectés au programme de CET afin d'aider les clients dans les domaines suivants :

- Compétences essentielles au travail (CET) : lecture de textes, utilisation de documents, calcul, rédaction, communication orale, travail d'équipe, utilisation d'un ordinateur, formation continue et capacités de raisonnement.

- Objectifs**
- Améliorer les niveaux d'alphabétisation et de compétences essentielles des adultes dans la province, plus particulièrement des personnes employées.

	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître les niveaux de compétences et l'employabilité en offrant une formation sur les CET.
Admissibilité des clients	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes ayant un emploi ou aptes au travail qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi et qui ont des niveaux faibles d'alphabétisation et de compétences essentielles.
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître l'alphabétisation et les compétences essentielles des personnes aptes au travail et employées. • Augmenter le nombre d'employeurs et de milieux de travail qui offrent un programme d'alphabétisation et une formation en compétences essentielles au groupe cible de clients.
Clients bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Il est prévu que plus de 1 000 apprenants recevront les services liés aux compétences essentielles au travail en collaboration avec près de 60 employeurs.
Fonds alloués	<ul style="list-style-type: none"> • 2 942 000,00 \$

Aide à l'apprentissage pour les apprentis

Les besoins du marché du travail évoluent parallèlement au changement des données démographiques de notre société, ce qui entraîne le besoin d'une plus grande population cible d'apprentis et d'employés potentiels. Ce changement aboutit aux changements observés dans les besoins des clients liés à l'apprentissage et à la certification professionnelle (ACP).

D'après la documentation sur les troubles d'apprentissage, 10 % de la population est touchée par un trouble d'apprentissage. Il est reconnu et supposé que les clients de l'ACP dépassent vraisemblablement les statistiques de 10 %, mais ce ne sont pas tous les problèmes d'apprentissage qui sont entraînés par une difficulté d'apprentissage. Souvent, il existe un écart en termes d'apprentissage, un taux d'attrition dans les programmes de formation, une absence des compétences voulues pour la poursuite de la formation et l'angoisse de l'examen qui empêchent la réussite.

Les fonds de l'EMT seront affectés à l'évaluation de la formation et au soutien nécessaire aux clients désignés à l'apprentissage qui présentent des déficiences d'apprentissage.

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un soutien spécialisé visant à faciliter la progression et la réussite de l'apprentissage approprié.
Admissibilité des clients	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes employées inscrites en tant qu'apprentis ou ouvriers professionnels dans les métiers désignés au Nouveau-Brunswick qui présentent des lacunes d'apprentissage ou des troubles d'apprentissage.
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre d'apprentis ou d'ouvriers professionnels qui reçoivent des évaluations d'apprentissage en temps opportun. • Augmenter le nombre d'apprentis qui reçoivent des services d'intervention adaptés aux lacunes d'apprentissage et aux

- difficultés d'apprentissage.
- Diminuer le nombre d'apprentis permanents.
- Augmenter le taux de réussite à l'agrément des apprentis et des ouvriers qualifiés marginaux.

Clients bénéficiaires • Il est prévu qu'environ 450 personnes, selon un coût moyen de 600 \$, recevront les services de soutien à l'apprentissage (plus les coûts de coordination).

Fonds alloués • **350 000,00\$**

Soutien au perfectionnement des compétences – Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick

Collection favorisant l'alphabétisation des adultes – Allocation de fonds de l'Entente sur le marché du travail pour soutenir l'achat de documents de bibliothèque à l'intention des apprenants adultes et pour l'alphabétisation des adultes. Les fonds aident également à acheter des documents de bibliothèque portant sur les compétences essentielles et l'employabilité pouvant être d'un intérêt particulier pour les apprenants adultes. Voici des exemples de sujets : rédaction de curriculum vitæ, préparation aux entrevues, recherche d'emploi, orientation professionnelle, information sur les carrières, perfectionnement des compétences, planification de carrière et entrepreneuriat.

Fonds alloués – 100 000,00 \$

Administration du programme

La mise en œuvre et la surveillance des activités liées à l'Entente sur le marché du travail requièrent des affectations de ressources administratives pour que les programmes et les services soient élaborés et offerts en toute efficacité. Il est essentiel d'assurer le suivi et d'évaluer l'efficacité de ces programmes offerts à nos clients, à nos partenaires et à nos fournisseurs de services pour garantir le taux de satisfaction et d'efficacité le plus élevé qui soit à l'égard de notre clientèle. Pour recueillir et présenter l'information requise selon les prescriptions de l'Entente sur le marché du travail, la Direction des services communautaires d'apprentissage pour adultes du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail doit élaborer et soutenir un système efficace de gestion de l'information.

Fonds alloués – 428 000,00 \$

Participation des intervenants

Exercice de consultation

Le plan annuel présente les priorités relatives aux fonds de l'Entente sur le marché du travail de 2013-2014. Cette section offre un aperçu des consultations qui ont abouti aux décisions prises sur la meilleure façon d'allouer les fonds de l'Entente sur le marché du travail pour l'exercice en cours et servira de guide pour les années à venir.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail s'engagent à faire participer les citoyens et les intervenants pour créer l'orientation et la focalisation des interventions du gouvernement. Le plan actuel est le fruit de consultations qui se sont tenues l'année dernière dans des contextes officiels et non officiels. Nous sommes conscients de la responsabilité qu'occasionne une gestion efficace des fonds de l'Entente sur le marché du travail et avons le mandat et la volonté de nous assurer qu'ils soient dépensés de manière à fournir le meilleur résultat pour nos clients.

Des consultations ont eu lieu dans la province et partout au pays alors que nous nous efforçons d'examiner toutes les possibilités et de mettre à contribution les pratiques exemplaires. Tout au long de la durée du plan actuel, nous continuerons de rencontrer nos intervenants et collègues afin que nous puissions atteindre et dépasser les objectifs de l'Entente sur le marché du travail.

Des consultations internes et interministérielles ont lieu en permanence dans le cadre des efforts du Nouveau-Brunswick pour optimiser sa main-d'œuvre afin de relever les défis du marché du travail d'aujourd'hui et de demain. Ces consultations ont eu lieu dans le cadre de réunions officielles et non officielles, de groupes de travail et de processus de planification stratégique (qui ont donné naissance à la Stratégie d'alphabétisation des adultes et à l'ébauche d'un plan stratégique sur les compétences essentielles au travail).

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a également obtenu une rétroaction de toutes les divisions au sein du Ministère. Une prestation efficace des services est possible en incluant simplement tous les aspects de l'actuel ministère et en effectuant une sensibilisation à cet égard.

Les sept bureaux régionaux et satellites du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail partout dans la province jouent un rôle important dans ces consultations, en tâchant de cerner les pratiques exemplaires et les lacunes au quotidien dans les programmes et les services offerts à de nombreux clients. Nos directeurs et employés régionaux vivent dans les collectivités dans lesquelles ils travaillent. Ils se sont engagés à améliorer la situation économique dans ces collectivités et consultent de façon régulière et continue des intervenants dans leur cité, ville ou village. Les consultations avec les partenaires régionaux comprennent le ministère du Développement économique, y compris la Société de développement régional, des organismes qui travaillent pour des groupes sous-représentés (comme l'Institut national canadien pour les aveugles [INCA]), les associations multiculturelles, les collectivités autochtones et des entrepreneurs privés en perfectionnement des compétences et des établissements de formation publics, comme les collèges et les universités.

Nos sept bureaux régionaux misent sur un comité constitué de représentants du milieu des affaires, du secteur de l'éducation, de groupes d'employeurs et de municipalités qui se réunissent au minimum deux fois par année (selon la région). En fonction des discussions qui se déroulent lors de ces réunions, on définit les priorités et c'est de cette façon que nous nous organisons pour répondre aux besoins des intervenants.

Bien que ces comités n'aient pas tous les mêmes membres, nos régions veillent à ce que les groupes présents à la table comprennent des employeurs et des représentants du secteur de l'éducation, car nous croyons qu'il existe un lien entre ceux-ci et que ces personnes doivent être présentes pour qu'on puisse avancer.

À noter que cette méthode de consultation s'applique à l'ensemble des ententes, et non seulement à l'EMT. Nous misons sur les programmes puisqu'il est possible que les employeurs ne fassent pas la distinction entre EMT et EDMT.

À l'heure actuelle, plusieurs régions procèdent à des sondages auprès d'employeurs pour connaître leurs besoins de ressources humaines et de recrutement. Ici aussi, ce principe s'applique à l'ensemble des programmes, et non seulement à l'EMT.

D'autres plans et priorités du gouvernement ayant été mis au point continuent d'être validés par les intervenants et servent à alimenter le présent plan. Voici deux exemples :

- Stratégie de réduction de la pauvreté
- Plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire
- Un plan d'action d'emploi destiné aux personnes ayant une déficience au Nouveau-Brunswick.
- *Partenaires dans la croissance* : plan d'action sur le développement économique du Nouveau-Brunswick

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail entretient d'excellentes relations de travail avec ses partenaires et a notamment bénéficié de l'expertise des intervenants suivants :

- Emploi et Développement social Canada (anciennement Ressources humaines et Développement des compétences Canada)
- Bureaux locaux de Service Canada
- Développement social
- Établissements d'enseignement postsecondaire
- Employeurs
- Investir NB
- Corporations au bénéfice du développement communautaire
- Agences de développement économique communautaire

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail s'engage à garantir que son personnel continue à collaborer étroitement avec des intervenants intergouvernementaux et externes afin de s'assurer que les fonds de l'Entente sur le marché du travail offrent à nos clients des services appropriés qui respectent les stratégies provinciales et ministériel.